

OFFICE DES CEREALES

Avis de Consultation N° C2/0026/24

L'Office des Céréales lance
une consultation pour l'élaboration
d'un contrat de maintenance
d'une infrastructure
de vidéosurveillance.

Les soumissionnaires intéressés sont invités à retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'Approvisionnement de l'Office des Céréales (Service Achats).

Les soumissions doivent être présentées, comme il est indiqué à l'article 5 du Cahier des charges relatif à la présente consultation.

Les offres doivent parvenir sous plis fermés, par voie postale et recommandées ou par Rapide-Poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissés, sous enveloppes fermées et scellées, libellées au nom du Président-Directeur Général - 30 - Rue Alain Savary - BPN°73 CEDEX 1002 Tunis, portant la mention « A NE PAS OUVRIR - Consultation N°C2/0026/24: «Maintenance d'une infrastructure de vidéosurveillance».

Les offres doivent parvenir au plus tard le 23 Juillet 2024, le cachet du bureau d'Ordre Central de l'Office des Céréales faisant foi.

La validité des offres est fixée à 90 jours après la date limite de la réception des offres.

Toute offre non accompagnée par la caution bancaire provisoire (1000D) ou qui est parvenue au delà de la date limite sera rejetée.

BC241697